

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MEDITATIONS ET ETUDES MORALES,

PAR M. GUIZOT.

(Suite et fin.)

Le fait caractéristique, le fait immense de la civilisation moderne, c'est l'accroissement prodigieux de l'ambition et de la puissance de l'homme. Rappelez dans votre pensée ce qui s'est passé dans ces derniers siècles et ce qui se passe de nos jours; cette longue série et ce vaste ensemble de travaux et de succès humains, en tous genres, en tous lieux; tant de secrets pénétrés par la science, tant de monuments élevés par le génie; tant de richesses créées par l'industrie, tant de progrès, de justice et de bien-être introduits dans la condition des petits comme des grands, des faibles comme des forts; l'homme portant en maître ses pas dans tous les espaces de la terre qu'il habite, et sondant d'un œil sûr les mondes où il ne peut porter ses pas; l'esprit répandant ses découvertes et ses idées dans tous les replis des sociétés humaines; la matière, sous toutes ses formes, partout domptée et asservie à l'usage humain; cette ardeur expansive et ascendante qui circule dans tout le corps social; cette activité universelle et incessante, et incessamment féconde, qui met toutes choses en mouvement et en œuvre, au profit de tous. Jamais l'homme n'avait marché si rapidement à la conquête et à la domination du monde; jamais en sa qualité et avec ses forces d'homme, il n'avait exercé tant d'empire sur la nature et sur la société.

Je sais tout ce qu'il y a de mal et de péril, d'inconvénient et de mécompte; pourtant ce ne sont pas là les symptômes de la décadence; il y a aussi de la grandeur et de l'avenir. C'est avec ce grand fait, c'est avec cet immense accroissement de puissance et d'ambition de l'humanité, que l'Etat et l'Eglise, le gouvernement civil et le gouvernement chrétien, ont désormais à traiter. Quand ils auront, avec l'aide de Dieu et des événements, ramené l'homme au respect des lois éternelles qu'il a si follement méconvenues, quand ils auront relevé les bornes de sa puissance et abaissé les fumées de son orgueil, l'homme restera encore puissant et fier, et plein du sentiment de sa force et du désir des droits qui ont excité son ambition. Là ou est la force, là sont aussi, par une harmonie naturelle et dans une certaine mesure, le pouvoir et la liberté. Quelle sera mainte nant cette mesure? Quelle part d'influence auront les hommes, et chaque homme, dans les destinées publiques et dans leurs propres destinées? C'est là le problème; on ne le résoudra; on ne saura l'éluder; à la suite de ses travaux et des progrès de l'humanité, l'esprit de liberté est entré dans les sociétés humaines; il faut l'y contenir dans sa juste place; on ne l'en expulsera point.

Pourtant, les gouvernements civils le sentent et se conduisent en conséquence. Je trouve qu'on est envers les gouvernements de notre temps d'une injustice choquante. Il n'est pas vrai qu'ils s'obstinent dans l'indifférence pour le bien et le progrès des peuples. Il n'est pas vrai qu'ils n'aspirent qu'à l'immobilité et à la tyrannie. Ils ont sans doute et des passions personnelles et de vicieuses erreurs; mais ils sont tous, quelles que soient leurs formes, par prudence ou par devoir, sérieusement préoccupés de la nécessité de respecter les droits et d'améliorer la condition des hommes; et les plus rebelles aux apparences libérales font tous les jours, dans leurs lois et dans leurs pratiques, une multitude de changements favorables à la justice et à la liberté.

J'ajoute que les gouvernements européens,

travers tant d'orages qui ont éclaté sur eux depuis soixante ans, se sont conduits, à tout prendre, avec une grande modération. Incessamment insultés dans leur dignité et attaqués dans leur existence, ils ne se sont point livrés, ni pendant le combat, ni après la victoire, à ces emportements de passion et de pouvoir dont l'histoire du monde a été si longtemps remplie. On peut trouver qu'ils n'ont pas toujours été prévoyants et habiles dans leurs actes, soit de résistance, soit de concession à l'esprit nouveau; on n'est point en droit de dire qu'ils aient été, pour lui, des adversaires intraitables. Dans cette redoutable lutte de notre époque entre les gouvernements et les révolutions, on ne saurait certainement pas aux gouvernements que l'histoire aura à imputer le plus insolent mépris de la justice et de la liberté; et si l'esprit de révolution était aussi modéré dans ses prétentions et dans ses actes que les gouvernements se sont montrés disposés à l'être, envers l'esprit de progrès, le grand problème de la conciliation de l'ordre avec la liberté serait, dans la société civile, bien près d'être résolu.

Le gouvernement de la société religieuse, et pour parler avec plus de précision et de franchise, l'Eglise catholique a un problème analogue à résoudre. Problème d'autant plus pressant qu'à bien observer l'état des esprits, c'est surtout dans l'ordre religieux que l'idée de la liberté est aujourd'hui fortement enracinée et puissante. Les droits de la conscience devant Dieu paraissent et sont en effet bien supérieurs aux droits de la prudence devant les hommes. S'il y a, dans la vie de l'âme, une part où l'intervention de la force soit plus inique et plus odieuse, c'est évidemment dans la relation de l'âme avec son créateur et son juge, et quand il s'agit, pour elle, de l'éternité et du salut. C'est ici d'ailleurs un sentiment que nous avons tous éprouvé, un principe auquel nous avons tous rendu hommage; chrétiens ou philosophes, catholiques ou protestants, nous avons en tous, et sans cesse encore, au milieu des nations les plus civilisées, nous avons besoin tout à tour d'invoquer la liberté religieuse; de tous les cris de liberté, c'est celui qui réveille le plus sûrement dans les cœurs l'idée d'un droit sacré et d'un fait nécessaire, celui qui excite la susceptibilité la plus vive et la plus générale sympathie.

Je porte à l'Eglise catholique un profond respect. Elle a été, pendant des siècles, l'Eglise chrétienne de toute l'Europe; elle est la grande église chrétienne de la France. Je regarde sa dignité, sa liberté, son autorité morale comme essentielles au sort de la chrétienté toute entière; si je croyais que l'Eglise catholique ne pût, sans s'altérer elle-même, accepter dans l'Etat le principe de la liberté religieuse, je me tairais, car je déteste par dessus tout l'hypocrisie et la subtilité. Mais il n'en est rien. Que l'Eglise catholique maintienne pleinement ses principes fondamentaux, son inspiration permanente, son infailibilité doctrinale, son unité; que par ses lois et sa discipline intérieures, elle intende à ses fidèles tout ce qui pourrait y porter atteinte; c'est son droit comme sa loi. Que seulement et en même temps elle admette pleinement, non pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, grossier expédient qui les abaisse et les affaiblit l'un et l'autre, sous prétexte de les affranchir l'un de l'autre, mais la séparation de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, de l'état religieux et de l'état civil, et l'illégitimité de toute intervention de la force dans l'ordre spirituel, ni me au service de la vérité. Que par conséquent elle accepte la liberté religieuse comme une loi, non de la société reli-

gieuse, mais de la société politique; comme un droit, non du chrétien, mais du citoyen. Aussitôt la prétendue incompatibilité entre la société moderne et l'Eglise catholique disparaît; le problème de la paix entre la société civile et la société religieuse est résolu.

L'Eglise catholique peut tenir cette conduite, car tout ce qui la constitue religieusement, tout son ordre spirituel demeure ainsi intact et indépendant. Et si elle se conduit ainsi, si en même temps qu'elle maintient fermement ses principes et ses droits comme société religieuse, elle accepte sincèrement les principes de notre ordre politique et la liberté religieuse qui en fait partie, non seulement elle fondera la paix entre elle et la société civile, mais elle s'assurera à elle-même une grande force et un grand avenir. Le christianisme a bien des conquêtes à faire et à recueillir; pour le rétablissement de l'ordre social et pour le salut moral des âmes, il faut qu'il regagne bien du terrain; on ne sait pas avec quelle rapidité les obstacles et les résistances s'évanouiraient devant lui si les terreurs de l'ancienne intolérance disparaissaient, et si, de la part de l'Eglise catholique elle-même, le respect de la liberté religieuse était tenu pour assuré.

Je veux aller plus loin, et soumettre aux chrétiens une autre considération.

A quelque église qu'ils appartiennent, il y a, entre tous les chrétiens, une foi commune; ils croient à la révélation divine contenue dans les évangiles et en Jésus-Christ, venu sur la terre pour sauver le monde.

A quelque église qu'ils appartiennent, il y a aujourd'hui, pour tous les chrétiens une cause commune: ils ont la foi et la loi chrétienne à défendre contre l'impie et l'anarchie.

Cette foi commune et cette nécessité commune à tous les chrétiens sont infiniment au-dessus de tous les dissentiments qui les divisent.

Est-ce à dire qu'ils doivent à tout prix mettre de côté leurs dissentiments, et au nom de leur foi commune et de leur péril commun, en venir, selon le langage du moment, à la fusion, pour ne plus former qu'une seule et même Eglise?

Je ne le pense pas. Le rétablissement de l'unité au sein du christianisme, par la réunion de toutes les églises chrétiennes, a été le vœu et le travail des plus grands esprits catholiques et protestants. Bossuet et Leibnitz l'ont tenté. Aujourd'hui encore cette idée préoccupe de belles âmes, et de pieux Evêques me l'ont témoignée avec une confiance dont je me suis senti profondément honoré. Je respecte ce sympathique désir, mais je ne crois pas qu'il se puisse réaliser. Dans l'ordre temporel et entre des intérêts humains, la fusion, quelque difficile qu'elle soit, est toujours possible, car les intérêts peuvent transiger, sous l'empire et au nom de la nécessité. Dans l'ordre spirituel et entre des croyances religieuses, il n'y a point de transaction possible, car la nécessité ne peut jamais devenir la vérité. La foi n'admet pas la fusion; elle exige l'unité.

Mais là où l'unité de l'Eglise n'existe pas quand la fusion des églises diverses n'est pas possible, et quand la liberté religieuse est établie, il y a place pour le bon sens pratique et pour la charité chrétienne. Le bon sens dit aux chrétiens qu'ils sont tous en face d'un même ennemi, bien plus dangereux pour eux tous qu'ils ne peuvent l'être les uns pour les autres, car, s'il triomphait, il les frapperait tous du même coup. Dans les régions élevées, la guerre contre la religion ne se manifeste plus que sous les traits d'un scepticisme ou d'un

rationalisme réservé, timide même, souvent sérieux et honnête, et qui cherche à se voiler plutôt qu'à s'étaler. Mais au fond de la société et dans les masses, c'est l'impie passionnée qui fermente et qui, pour vaincre, se met au service des plus grossiers et plus ardents intérêts. La foi chrétienne, dans son caractère essentiel et vital, c'est-à-dire la foi et la soumission à l'ordre surnaturel chrétien, peut seul soutenir ce grand combat. Catholiques ou protestants, que les chrétiens en soient tous bien convaincus; ce que le catholicisme perdrait, en crédit et en empire, dans les sociétés catholiques, ce que le protestantisme perdrait, en crédit et en empire, dans les sociétés protestantes, ce ne seraient pas le protestantisme ou le catholicisme qui le gagneraient; ce serait l'impie. C'est donc pour tous les chrétiens, quelles que soient leurs dissidences dans la sphère chrétienne, un intérêt évident et un devoir impérieux de s'accepter et de se soutenir mutuellement, comme des alliés naturels, contre l'impie anti-chrétienne. Ce ne sera pas trop de toutes leurs forces et de tous leurs efforts réunis pour triompher enfin dans cette guerre, et pour sauver à la fois le christianisme et la société.

Ce que l'intérêt conseille aux chrétiens, la charité chrétienne le leur prescrit. J'emploie sans hésiter les mots simples qui expriment vraiment les idées et les sentiments auxquels je m'adresse; et même au milieu de ce refroidissement des cœurs qui est l'une des plus tristes maladies de mon temps, je n'éprouve nul embarras à parler de charité chrétienne à de chrétiens.

Quand les luttes religieuses sont la passion active et la grande affaire pratique d'une époque, quand les croyances diverses sont aux prises, maintenant les armes non-seulement spirituelles, mais temporelles, et avec l'espoir de s'asservir un même de s'extirper mutuellement, je comprends que la charité chrétienne soit difficile; elle a des tentations trop fortes et de trop pressants intérêts à surmonter. Le chancelier de l'Hôpital et le président de Thou qui conseillaient la paix aux catholiques et aux protestants, ne pouvaient guère songer, le veille ou le lendemain d'un massacre ou d'une bataille, à leur parler de charité.

Mais quand toute lutte matérielle a cessé, quand la liberté religieuse est établie dans les nations comme dans les lois, lorsque, en fait et en droit, les croyances diverses sont obligées de vivre en paix les uns à côté des autres, pourquoi le désir ne leur viendrait-il pas d'embrasser et de féconder la paix par la charité? Pourquoi, lorsque les passions dures sont impuissantes, des sentiments plus équitables et plus doux manqueraient-ils à se développer? Je sais le pouvoir des traditions, des souvenirs et aussi des dissidences permanentes qui entretiennent la polémique, même quand elle reste purement spéculative. Cependant la paix et la liberté prolongées ont un grand empire pour calmer les âmes. Aujourd'hui même, nous en avons sous les yeux un exemple éclatant; je n'hésiterai point à répéter ce que je disais aussi à la Société-Biblisme: "Voyez ce qui se passe en Angleterre: certes, l'imitation protestante est là bien vive; il y a là un mouvement bien général, bien passionné, en faveur d'une foi populaire et puissante. Le Gouvernement lui-même s'associe à ce mouvement et le suit. Le protestantisme anglais se montre bien tenté de chercher sa sécurité et sa satisfaction aux dépens de la liberté religieuse des catholiques. Eh bien! ce qu'on a fait de faire à cet égard, on ne le fait réellement pas; on ne l'ose pas; on ne le

peut pas; au fond du cœur, on ne le veut pas. Au milieu de cette effervescence protestante, la liberté religieuse des catholiques anglais persiste et se déploie. La liberté de leur culte: leurs églises sont ouvertes, et même se multiplient; leurs prêtres exercent sans aucune entrave leurs fonctions. La liberté de leur presse: ils défendent publiquement leurs croyances et leurs actes. La liberté de leurs discours et de leurs votes dans le Parlement; ils y soutiennent hautement leur cause. Spectacle admirable, et qui, après avoir justement rempli d'inquiétude les amis de la liberté religieuse, doit les remplir de sécurité; l'esprit de persécution a reparu; l'esprit de justice et de liberté l'a regardé en face, et, malgré les apparences, est resté le maître du terrain. Que les chrétiens catholiques et les chrétiens protestants le reconnaissent; enfin; il leur est désormais plus naturel qu'ils ne le croient de vivre dans des rapports de charité chrétienne, car ils ont perdu l'habitude et jus qu'à la possibilité de s'opprimer efficacement.

Encore quelques mots, et j'aurai dit toute ma pensée. Dans un régime de liberté religieuse bien établie et bien acceptée, non-seulement les diverses communautés chrétiennes peuvent vivre en paix et dans de bons rapports; elles peuvent contribuer, par leur co-existence pacifique, à leur mutuelle prospérité religieuse. Quelle a été, pour le catholicisme, en France, une des plus glorieuses et plus pieuses époques? A coup sûr, le dix-septième siècle. Le catholicisme français vivait alors en présence du protestantisme, encore toléré, et du jansénisme dans son éclat. Quelle cause a empêché l'Eglise anglaise de tomber dans l'apathie qui plus d'une fois a paru près de l'envelopper? Le voisinage des sectes dissidentes à demi-libres qui l'ont toujours tenue en haleine et contrainte à sortir de ses langoures. Il n'est point d'établissement, point de pouvoir qui n'ait besoin de se sentir contrôlé et d'avoir des efforts à faire pour conserver son rang; il est bon de vaincre, mais non d'exterminer ses rivaux, et dans l'ordre spirituel comme temporel, le laborieux régime de la liberté a pour tous les peuples ses justes récompenses; en même temps qu'il assure aux faibles leur droit, il régénère incessamment les vainqueurs.

Sans doute, le catholicisme repose sur le principe de l'autorité; mais, sans se détacher de cette base, il peut admettre, et dans les cours de ses destinées, il a souvent admis des degrés de liberté fort divers. Du onzième au quatorzième siècle, en même temps que l'Eglise catholique était pour la société civile une grande école d'autorité, elle était elle-même, et dans son propre sein, un grand théâtre de liberté; car, dans ses conciles, dans ses congrégations, dans ses correspondances répandues parmi les fidèles, la discussion était incessamment ouverte et animée entre ses chefs.

Il ne m'appartient pas d'examiner si nos temps conseillent ou comportent le retour de tels moyens de gouvernement, et je suis plus enclin à en douter qu'à le préconiser. Mais un grand fait moral me frappe et me tente, si je ne m'abuse, toute l'attention du clergé catholique. La disposition d'esprit et de cœur des fidèles, qu'il est chargé de gouverner religieusement, n'est pas toujours la même; et si la même mesure, ni la même qualité de nourriture religieuse, s'il eût permis de parler d'ici, ne suffisent, dans tous les temps, aux âmes chrétiennes. Après la chute de l'empire romain, lorsque la mission du clergé catholique fut de convertir les barbares et de faire pénétrer un peu d'ordre moral parmi ces grossiers vain-

REQUIERON.

LA CONDAMNATION DU GENERAL CUSTINES.

Le procès dont nous allons rendre compte peut être considéré comme le pendant de celui de Paulin Bvg (1).

Le général anglais était innocent, et pourtant il fut condamné à mort;

Custines, c'est comme lui, exempt de reproches, et on lui infligea le même supplice;

Le premier mourut avec un courage héroïque;

Le second n'en montra pas moins dans ses derniers moments;

L'un fut sacrifié à un ministère imprévoyant et jaloux, qui ne lui pardonna pas d'avoir succombé devant le pavillon français;

L'autre l'a été par des misérables aussi étrangers à l'art de la guerre qu'aux sentiments de la justice et de l'humanité; par les cannibales de 1793;

(1) John Byng, fils de George Byng, autre amiral anglais de distinction qui avait gagné la bataille de Messine en 1618, ayant échoué devant Port Mahon (Minorque) sur la Méditerranée, battu par le marquis de la Galissonnière, en 1756 fut accusé de trahison, condamné à mort et exécuté en 1757. Il mourut en héros; mais cette exécution est regardée comme une tache dans les annales de la justice anglaise.

Tous les deux ont emporté l'estime et les regrets des hommes de bien.

Adam-Philippe Custines était né à Metz, d'une famille noble. Il avait embrassé le parti des armes, et avait obtenu des grades importants, lorsque les suffrages de la noblesse l'appellèrent aux fonctions de député à l'Assemblée constituante, où il se distingua par cette noble loyauté dont MM. de Cazalès, Bureau-de-Bois, Malouet et plusieurs autres, donnèrent tant de marques.

Quelques années, après il fut nommé général d'armée, succéda à Dumouriez qui venait d'abandonner l'armée du Nord en passant du côté de l'ennemi, et signala son élévation à ce poste par plusieurs actions d'éclat.

Les deux partis qui divisaient la convention nationale comptaient également sur lui; mais, lorsque sa prédilection pour les amis des idées libérales fut bien connue, l'horrible faction de Marat et de Robespierre jura sa perte. Elle ne négligea rien pour contrecarrer toutes ses mesures, pour agiter contre lui ses soldats, aussi bien que le peuple; et chaque jour, la feuille sanguinaire de Marat le désignait d'avance comme un traître.

Le 29 juillet 1793, jour auquel un décret de la convention déclara traitres à la patrie les députés fugitifs, il fut lui-même décrété d'accusation. La reddition de la ville de Mayence aux Prussiens fut le prétexte de cette mesure.

Custines se trouvait alors à Paris; il s'y était rendu d'après les ordres du conseil exécutif. Quand il eut appris le décret qui le

mettait en état d'accusation, loin de chercher à se soustraire par la fuite au danger qui le menaçait, il affecta de se montrer plus qu'à l'ordinaire, et mit plus d'activité à ses poursuites contre le ministre de la guerre, qu'il accusait devant le gouvernement d'avoir par l'appel à toutes ses opérations en lui refusant les secours qu'il lui avait demandés, et en répandant parmi ses soldats l'esprit d'indiscipline et de méfiance.

Cet excès de franchise ne servit qu'à hâter sa perte; on l'accusa de chercher à exciter un soulèvement dans la capitale; on ordonna son arrestation, et il fut conduit à l'Abbaye, d'où on le transféra, le 31 juillet, à la Conciergerie.

Quinze jours après, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. Voici l'acte d'accusation dressé contre lui par le trop fameux Fouquier-Tiville (1):

(1) Antoine-Quentin Fouquier-Tiville, accusateur public du tribunal révolutionnaire de Paris. Fils d'un cultivateur d'Hérémelle, en Artois, il fut d'abord procureur au Châtelet, et fit ensuite banqueroute. Employé ensuite en qualité de commis au bureau de la police, il fut nommé, en 1793, directeur de jury au tribunal révolutionnaire, et enfin, accusateur public de ce tribunal. Il se fit connaître de ses contemporains par ses actes de férocité qui ont signalé son nom, et de dénoncer les victimes de ses fureurs; il suffira de le nommer au lecteur, et de citer quelques-unes de ses actions, pour le faire reconnaître comme un monstre. Il traduisit successivement en jugement, et fit condamner à mort la reine Marie-Antoinette, madame Elisabeth, et cette foule d'innocents détenus dans les prisons de Paris, comme suspects. C'est à lui que les partis de la convention durent alternativement la perte de leurs rivaux. Brissot, Vergniaud, Hébert, Clauzet, Rousin, Danton, Camille Desmoulins, Chabot, Ro-

"Vous avez devant vous un de ces hommes auxquels les plus grands intérêts de la république se rattachent, et dont la baine ou la malveillance ne peuvent laisser indifférent aucun citoyen ami de son pays, encore moins des juges qui sont chargés de punir les traîtres et de venger les droits du peuple. Par un décret de la convention nationale, du 29 juillet dernier, Adam-Philippe Custines, ci-devant général en chef de l'armée du Nord et des Ardennes, a été traduit au tribunal révolutionnaire, pour y être jugé comme prévenu d'avoir trahi les intérêts de la république. Depuis cette époque les pièces concernant son arrestation ont été remises à l'accusateur public, tant par la voie du comité de salut public de la convention nationale, que par celle du comité de sûreté générale. D'où il résulte que Custines, dès l'origine de la guerre que la république soutient avec toutes les puissances coalisées, a refusé de s'emparer des gorges de Porrentruy, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du maréchal Luckner, alors général en chef; que, passant ensuite en Allemagne à la tête d'une armée assez considérable, et suivant la conduite tenue par le traité Dumouriez dans la Belgique, il s'est emparé successivement, et avec rapidité, des villes de Spire, Mayence et Francfort. Espérant, Saint-Jest, Couthon, furent tous à leur tour de ses réquisitoires, et envoyés au supplice sur ses conclusions. Mis enfin en jugement lui-même, comme le complice des précédents, il fut condamné pour avoir fait périr une foule innumérable de français de tout âge et de tout sexe. (Biographie des Hommes de la Révolution, t. II, p. 71.)

"Que ces conquêtes faites, Custines, sans doute pour mieux couvrir la trahison qu'il tramait, a dénoncé le général Kellerman comme un traître ou un ignorant dans l'art militaire, et l'a accusé de l'avoir empêché de pousser ses conquêtes plus loin, en ne lui portant pas le secours qu'il attendait de lui; que, quoiqu'il fût instruit que l'opinion des habitants de Francfort n'était pas favorable à la révolution française, qu'ils la haïssaient même, ainsi que les Français; qu'il fût également instruit que cette ville, abandonnée à ses propres forces, et quelle qu'en fût la garnison, n'était pas en état de soutenir un siège, Custines n'eût néanmoins laissé dans cette ville une garnison d'environ trois mille hommes, au commandement d'un étranger, qui bientôt livra cette ville aux Prussiens, qui, conjointement avec les habitants de Francfort, ont tué et massacré une grande partie des braves Français qui composaient cette garnison; de manière qu'il s'en est sauvé à peine huit cents; que, quoique Custines ne pût jamais ignorer que la ville de Mayence, abandonnée à ses propres forces, ne résisterait pas tout ou tard aux efforts combinés des puissances coalisées, et que ce seul motif fût suffisant, non seulement pour le déterminer à n'y pas jeter l'artillerie, mais à la contraindre à en faire retirer celle qu'il y avait trouvée, Custines, par un système tout opposé, et qui ne peut être qu'un complot profondément combiné, ainsi que l'expérience nous l'a appris depuis; Custines, disons-nous, a dégarni la place de Strasbourg d'une grande partie de son artillerie,

queurs et dans les populations misérables qui vivaient sous leur joug, c'était surtout par l'exercice éclatant et ferme de l'autorité religieuse que les prêtres pouvaient atteindre leur but; ils avaient dans le peuple chrétien grands ou petits, beaucoup de passions à réprimer et peu de besoins intellectuels à satisfaire; il fallait frapper et dominer les imaginations bien plus qu'édifier et diriger l'activité des esprits. Les temps et les hommes sont bien changés; les esprits sont maintenant actifs, variés, curieux, avides; la vie spirituelle des fidèles chrétiens, des plus fidèles comme des plus charitables, est infiniment bien plus animée qu'elle ne l'était jadis; il faut, à des âmes ainsi disposées, un régime qui soit aussi plus élevé et plus en règle, donne à leur activité propre et libre une plus large mesure de satisfaction. Il s'explique une conviction profonde, et, fût-elle, parfaitement pure et toute réfléchie, et de tout mauvais vouloir, en disant que désormais l'Église catholique, sans rien dédaigner de son autorité, aura besoin, pour le gouvernement des âmes, d'admettre de la part des fidèles plus de mouvement intellectuel et spontané que n'en ont exigé d'autres temps; et je suis en même temps convaincu que dès qu'elle aura reconnu elle-même ce nouvel état moral de la société chrétienne, l'Église catholique saura y pourvoir.

Dans un ouvrage récent (1), un étranger justement illustré, M. Donoso Cortés, en parlant de moi dans des termes que je ne puis me permettre de répéter, a dit: "C'est pour vous grave où est tombé M. Guizot, dans son Histoire de la Civilisation européenne, d'entreprendre la tâche impossible d'expliquer les choses visibles par les choses invisibles, les choses naturelles par les choses surnaturelles, ce qui est aussi surprenant que d'expliquer un fait par lui-même, puisque toutes les choses visibles et naturelles, et en tant que visibles et naturelles, sont une seule et même chose." M. Donoso Cortés dit encore, convaincu, j'espère, que tel n'est point ma pensée, et que, loin de m'arrêter et de me satisfaire dans les choses visibles et naturelles, j'allois à l'ordre surnaturel et à sa nécessité pour s'expliquer et gouverner le monde. Les philosophes, de leur côté, reconnaîtront, je pense, que si je repousse leur doctrine, je ne déserte point leur droit. Je ne dis pas ceci pour réclamer le frivole honneur de soutenir à la fois deux grandes causes, mais pour affirmer une double vérité qui a toute ma conviction et tout mon dévouement: la foi chrétienne et la liberté religieuse; le salut des peuples est à ce prix.

Guizot.

Val-Richer, 15 septembre 1851.

[Nous publierons prochainement un examen de plusieurs des opinions que M. Guizot a énoncées dans l'écrit que nous venons de reproduire.]

(1) Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme, par M. Donoso Cortés, traduit de Valdegamas, p. 99-103.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 23 DECEMBRE 1851.

PREMIÈRE PAGE:—Méditations et Etudes Morales, par M. Guizot.—Suite et fin.
FUSILLON:—La Condamnation du général Custines.

À NOS ABONNÉS

Nous engageons ceux de nos Abonnés retardataires auxquels nous faisons parvenir des demandes, à solder sans délai. Nous en sommes à liquider les comptes de notre établissement, et les sommes qui ne retourneraient pas en conséquence de cet avis, doivent être recouvrées par le ministère d'un procureur.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler à leur ponctualité accoutumée les souscripteurs exacts qui favorisent cette publication de leur bienveillant patronage.

NOUVELLES D'EUROPE.

REVOLUTION EN FRANCE.

L'Europa arrive dimanche matin à Halifax, après une traversée orageuse de 14 jours, durant laquelle un des hommes de son équipage fut enlevé par un coup de mer, a communiqué des nouvelles d'un intérêt et d'une portée plus qu'ordinaires. Si, comme nous n'en doutons pas, les rapports transmis s'accordent avec la vérité, la France est en ce moment le théâtre d'une de ces révolutions qui dans certaines conjonctures fixent le sort d'un empire sans beaucoup plus de secousses que le retentissement d'un coup d'état, et qui en d'autres temps inondent de sang et leurs victimes et les débris qu'elles accumulent.

L'événement que nous avons à enregistrer est le renversement de la constitution française par Louis-Napoléon; événement qui se résume dans le fait de la dissolution de l'Assemblée Nationale, et dans ceux de la loi martiale proclamée à Paris, de l'arrestation des principaux adversaires de sa politique et, finalement, d'un appel au peuple.

Ce coup d'état, moins imprévu qu'il n'a été soudain, est en France le sujet de toutes les préoccupations. C'est mardi, le 2 novembre, qu'il s'est accompli, après avoir été préparé la nuit précédente dans le secret le plus profond et avec des précautions telles qu'il était consommé avant qu'on eût soupçonné l'existence ou seulement le projet. Le cabinet avait ainsi été renouvelé pendant la nuit.

Dès avant le jour, des proclamations imprimées et les typographiques au service de l'Élysée étaient mises en circulation dans Paris; elles prononçaient le rétablissement du suffrage universel, l'appel au peuple et les autres dispositions énoncées plus haut. Ces proclamations, avec d'autres circulaires, avaient été expédiées par le ministère et le préfet de police dans tous les départements annonçant ce qui était arrivé, et contenant un appel aux populations et des ordres à tous les officiers du Gouvernement sur le territoire. L'objet du Président est le rétablissement du suffrage universel, l'élection immédiate par l'armée et par le peuple d'un Président dont les pouvoirs dureront dix années avec un conseil et deux chambres législatives; en outre la direction des affaires laissée provisoirement au Président actuel.

Le Président a été poussé à l'adoption de ce recours extrême. On assure que les généraux Changarnier et Lamoricière, M. Thiers et d'autres adversaires du Président, ayant résolu de proposer son arrestation et sa mise en accusation le 2 du courant, ont été eux-mêmes arrêtés lorsqu'ils en étaient à moitié de leur chemin et conduits à Vincennes, d'où ils furent extraits le jour suivant pour être confinés ailleurs.

Le gouvernement s'est emparé de la salle des assemblées législatives, et lorsque les députés ont tenté de se réunir pour délibérer, ils ont reçu ordre de se disperser et les récalcitrants ont été appréhendés. Plus de 200 d'entre eux ont été arrêtés, mais plusieurs ont été remis en liberté au bout de quelques heures. Les chefs de l'opposition demeurent seuls incarcérés. Plusieurs des membres de l'Assemblée ont donné leur adhésion au parti adopté par le Président; en on porte le nombre à 360 pour le premier jour. Aucune résistance ne s'organisa, et les rapports télé-

graphiques des départements annonçaient que ces nouvelles de Paris avaient été reçues avec enthousiasme par les députations des provinces; Déjà, cependant, quelques essais de résistance ont eu lieu dans Paris par suite de rumeurs qui représentaient le peuple des provinces comme manquant d'unité dans ses sympathies en faveur du changement advenu. Des barricades érigées dans les quartiers les plus turbulents ont été enlevées par les troupes. Deux députés placés trop en évidence près de l'une de ces barricades, furent tués dans le conflit.

Une section de l'Assemblée ayant concerté une réunion dans l'une des maisons de la ville, décréta la déposition du président et sa mise en jugement pour haute trahison, mais elle fut débandée par l'intervention de la force armée et son décret tourné en ridicule et dédaigné.

Telles sont en substance les nouvelles de Paris auxquelles nous ajouterons d'autres détails dans notre prochain numéro. Le succès de Louis-Napoléon paraissait certain à Londres aux dernières dates; mais la situation se compliquait sans cesse de nouveaux éléments qui en rendaient l'aspect moins facile à discerner.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ORDINATION.—Mgr. l'Évêque de Montréal a fait, samedi dernier, à la Cathédrale, l'ordination suivante:
PRÊTRE:—M. J. B. Lemonde, pour le Diocèse de Montréal.

DIACRES:—M. J. A. Singer, pour le Diocèse de Montréal, B. Flood, J. Lynch, pour le Diocèse de Boston, F. A. Coquanon, de la Communauté des RR. PP. Oblats.

Sous-DIACRES:—M. L. R. Fournier, N. Perrault, pour le Diocèse de Montréal; H. E. E. Henniss, pour le Diocèse de Boston; J. Woods, pour le Diocèse d'Halifax.

MISÈRES:—M. D. Bérard, J. Bérard, P. Marsolais, J. Villeneuve, pour le Diocèse de Montréal; J. Sheridan, pour le Diocèse de Boston; J. McCarron, pour le Diocèse de New-York. Ce Monsieur a été tonsuré le même jour.

TONSURÉS:—M. J. E. Valade, W. Hally, J. Quinn, pour le Diocèse de Montréal; J. McCarron, pour le Diocèse de New-York.

CONVERSIONS.

Madame Laprimandaye, épouse de défunt M. Mannington, curé de Lavington, a été reçue dans l'Église catholique, il y a quelques mois. On pense que les autres membres de sa famille, sont sur le point d'embrasser la vraie foi, s'ils ne l'ont pas encore fait.

—La jeune dame en faveur de laquelle la lettre du Dr. Sumner a été obtenue, a aussi été admise dans l'Église catholique. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Louvain, le jour de la fête de St-Edmond.

—Le lieutenant Ernest Nightingale, fils de sir Charles Elhelstone Nightingale, Baronet; et son frère Ducarry B. de, comte Donegal, a été baptisé et reçu dans l'Église catholique, le 7 novembre, par le Rev. J. Odell.

—M. Auery de Verse de Carahgose, comte de Limerick, a été reçu dans l'Église catholique le 15 du même mois, par M. Mannington, qui lui-même est un illustre converti. M. de Verse est un célèbre écrivain, et auteur de plusieurs ouvrages considérables.

—Le Rév. James Scratton du collège St-Jean Cambridge, et curé de Bill'bourne pendant deux ans et demi, et ensuite de l'Église Emmanuel Laneux-hire, a été reçu dans l'Église catholique par le Rev. Dr. Pius Melia, dans la chapelle des Ames, en présence d'une nombreuse assemblée.

—M. Wilberforce, ce célèbre converti, frère de l'évêque d'Oxford, a fait dernièrement une lecture à Limerick, sur la facilité avec laquelle l'Église catholique se plie à tous les changements, suivant les circonstances des différents siècles qu'elle traverse, sans cependant changer elle-même. Ayant visité Killeek, il y donna quelques lectures à une nombreuse assemblée, qui en fut très réjouie et diffé. Dernièrement ce pieux et admirable gentilhomme lectura dans la chapelle de Kilbrush

d'une manière très instructive et édifiante pour tous ceux qui assistèrent à son discours. (Communiqué)

On nous communique une troisième lettre du Rév. M. LaRoche, dont il nous est donné d'extraire ce qui suit:—

Lyon, 20 novembre 1851.

Depuis notre premier pied à terre sur le sol européen, j'ai adressé deux lettres. . . . L'une de la rue de Cowes, la seconde de Paris. Elles contiennent une esquisse rapidement tracée des incidents principaux de notre trajet. Depuis, aucune facilité ne m'a été offerte pour écrire, mais Mgr. Prince vous a lui-même écrit de Paris.

J'appelle heureux, parce qu'ils ont été remplis de jouissances, les jours qui se sont écoulés pour nous jusqu'à ce moment sur le sol d'Europe. Notre séjour dans l'ancienne capitale de Normandie a été aussi agréable que nous aurions pu le désirer. C'est à 9 heures, le soir, que nous entrâmes dans Rouen. Le lendemain (jour des morts), nous dîmes la sainte messe à la Cathédrale et nous assistâmes à la messe solennelle. Je ne saurais vous peindre la cordiale réception que fit à Mgr. Prince Mgr. l'Archevêque Blancard de Baillou. Après un déjeuner qu'il nous avait offert, il nous fit voir tout ce que renfermait d'intéressant son palais archiepiscopal; après qu'il M. H. Icy, son excellent secrétaire, voulut nous accompagner dans notre visite aux communautés, églises et autres fondations obéissant de cette vieille cité si pleine d'objets dignes d'attention. Comme on se sent heureux d'un accueil aussi bienveillant, loin de son pays! Et cependant, je me plais à vous dire que nous n'avons pas été autrement reçus à nos différentes stations: à Paris de Meurles des Missions Étrangères, des Lazaristes, des RR. PP. Jésuites, à l'Archevêché, à St. Sulpice, etc.

Sans vous dire quelle sensation de bonheur nous fit éprouver l'aspect de l'antique et belle cathédrale de Rouen, des églises de St. Ouen et de St. Maclou, je pourrais difficilement vous exprimer les émotions que nous ressentîmes dans notre pèlerinage à Notre-Dame de Bonsecours: cet édifice erige sur une colline auprès de Rouen, comme le paratonnerre de la grande cité. Ce seul nom de Bon-Secours nous rappelait si délicieusement le pèlerinage tant chéri et vénéré de Montréal! A Rouen, de même qu'à Ville-Marie, la Sainte-Vierge est aimée comme la meilleure des mères et invoquée comme une patronne toute puissante. Nous apprimes de Mgr. l'Archevêque qu'à certains jours, des milliers de pèlerins gravissent la colline jusqu'au sommet où s'élève l'église pour y honorer et invoquer Marie, reine des anges et seconds des chrétiens. Je ne vous parlerai pas ici de la beauté de ce sanctuaire qui a déjà coûté plus d'un million de francs. Nous en emportâmes au Canada une image en gravures sur bois avec d'amples notes sur les bienfaits de cette fondation. Là aussi ont laissé des traces, la piété ainsi que la générosité de feu Mgr. de Sauey dont le passage au Canada est devenu mémorable sous ce double rapport.

Le 3 novembre au soir, nous souhâtâmes à Mgr. de Martyropolis une heureuse fête: cela nous fit penser avec tristesse à notre éloignement de Montréal où tant de fois et avec un bonheur si vrai et une joie si pure, nous avions célébré la St. Charles. Nous quittâmes Rouen le 4 à midi dans la direction de Paris, et, dès neuf heures et demie du soir, nous mettions pied à terre dans la grande métropole de la France, qui l'est aussi, sous bien des rapports, de l'Europe entière. Nous prîmes logement à l'humble Hôtel des Missions Étrangères, rue du Bac. Je n'appellerai pas une halte notre séjour à Paris jusqu'au 14, à raison des excursions nombreuses que nous y fîmes pour en visiter les établissements religieux et profanes aussi bien que les monuments. Mais la multiplicité des choses qui y attirèrent nécessairement l'attention exigeait un temps plus considérable; aussi nous sommes nous proposé de reprendre cet examen à notre retour d'Italie. Il faudrait plusieurs semaines pour apprécier avec fruit ce que Paris contient d'objets attrayants pour l'étude ou la

contemplation. Néanmoins, nous nous sommes procuré une connaissance topographique de Paris qui doit nous mettre en état d'accomplir avec célérité cette étude intéressante au printemps prochain. Nous avons eu avec quelques détails plusieurs des établissements religieux les plus importants, je veux dire St. Sulpice, Issy, les Missions Étrangères, les Lazaristes, les Dominicains, les Jésuites, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Sœurs de la Charité, du Sacré-Cœur. Vous dirai-je quelles impressions poignantes m'a causées la vue des Carmes, ce théâtre de l'horrible carnage révolutionnaire de septembre 1792! On nous fit voir empreintes sur les sièges et sur le pavé de la chapelle les traces du sang généreux de ces martyrs. Combien j'ai prié pour eux dans cette enceinte funèbre et, en même temps, de glorieuse mémoire! Je priais aussi pour obtenir cette foi courageuse qui fait braver la mort pour le catholicisme. Quel vif intérêt inspirent les noms de ces saints héros inscrits sur les murs! Tout dans cette chapelle ramenait aux sentiments religieux les plus profonds. Au moment où nous y étions, de pieux visiteurs y étaient venus, pour gémir, sans doute, sur les horreurs passées, et demander à Dieu qu'il en épargne de semblables à la France pour une époque rapprochée de nous. Cette appréhension, d'ailleurs, se manifesta partout autour de nous, dans les salons, dans les hôtels, dans les voitures et dans les lieux publics; partout on se dit qu'une crise est imminente et qu'elle sera d'autant plus terrible qu'elle devra être décisive.

Nous avons vu au couvent des Carmes, maintenant occupé, comme vous le savez, par les Dominicains, le P. Lacordaire, provincial de cet ordre pour la France et la Belgique. On ne voit jamais une plus grande simplicité extérieure; il n'y a de mérite aussi transcendante. Il n'y a eu de conduits dans toutes les parties du monastère en nous rappelant les souvenirs qui s'y rattachent à cette construction céleste, part entièrement celle du régime de la terreur. Durant toute cette entrevue, il ne cessa de témoigner à Monseigneur ainsi qu'à nous tous les égards les plus attentifs et la déférence la plus respectueuse.

On nous a montré chez les Lazaristes la chaise de St. Vincent de Paul et nous y vîmes avec un bonheur que j'ai mieux ressenti que je ne saurais vous l'exprimer, les reliques de ce grand ami de Dieu et de ses semblables. M. Perboyre, prêtre Lazariste, nous servait de cicerone; il nous fit voir la chambre où l'on conserve les habits ensanglantés de M. Clot et de M. Perboyre, son frère, martyrisés au Touquin. En nous montrant la corde qui avait servi à la strangulation de son frère et tandis qu'il nous racontait les détails de son supplice, ses larmes s'abandaient d'un léger sourire. Effectivement, aux yeux de la foi, la mort cruelle de son frère immolé en haine de la religion chrétienne, était un événement heureux. Aux Missions Étrangères, nous avons vu les ossements, les habits trempés de sang et les instruments de supplice de 12 païens et néophytes mis à mort avec MM. Clot et Perboyre. A ces objets si propres à redoubler l'énergie de la foi, on ajouta sous nos pas les restes d'un nouvel apôtre qui a souffert cette année le martyre.

Nous sommes à Lyon depuis samedi soir; nous en partîmes dimanche (12 novembre) pour aller assister au sacre de Mgr. Tachet, qui doit avoir lieu à Vienne le 23. Le lendemain aura lieu notre départ pour Marseille et Rome où nous comptons arriver pour le 1er dimanche de l'année. M. Legrand se joint à nous.

Je ne puis fermer cette lettre sans faire mention de notre délicieuse entrevue avec M. de Paibusque; mais je regrette de ne pouvoir vous en parler plus longuement. M. Farihan est maintenant à Paris où nous avons aussi vu, avec le plaisir que vous vous imaginez naturellement, M. Janvier Terroux de Montréal. M. Fleury Saint-Jean est aussi venu à notre hôtel à une heure où nous étions sortis. Ces messieurs et leurs dames sont bien portants; peut-être poursuivront-ils jusqu'à Rome.

C'est encore à Paris que nous avons fait la rencontre de M. Quiblier. L'entrevue a été des plus affectueuses, et j'ai la même chose à vous dire de M. Pélissier. Mgr. Sibour était absent de Paris tandis que nous y étions. S.

(A continuer.)

et l'a fait jeter dans la ville de Mayence, nous ont toutes les réclamations qui lui ont été faites à cet égard, en amenant à la convention et au pouvoir exécutif que cette ville était in-souffrable, et qu'elle serait le tombeau des Prussiens et des Autrichiens, tandis qu'au fond de l'âme il ne pouvait se dissimuler que cette ville serait, au contraire, le tombeau d'une partie des braves Français qui en composaient la garnison, et de l'artillerie immense qu'il y avait fait jeter.

Custines, semblable en tout au perfide et traître Dumouriez, a, au mois de février dernier, sous prétexte d'indiscipline, licencié la gendarmerie qui lui était si nécessaire, tandis que cette gendarmerie n'avait d'autres torts que d'avoir réclamé auprès du général despotique la même paye que celle qui lui était accordée avant d'aller aux frontières, un lieu de ce de vingt sous par jour, à laquelle il l'avait arbitrairement fixée et réduite. Custines, enfin, de son autorité privée, sans aucune forme, et toujours sous prétexte d'indiscipline, a fait fusiller différents officiers et gardes nationaux volontaires, notamment trois ou quatre dans des vignes, près de Spire, et au moment où ces volontaires étaient à manger du raisin; et Custines, après avoir fait faire ainsi cette fusillade, s'est écrié: Voilà comme on établit la discipline.

Malgré la conviction dans laquelle Custines devait être que la ville de Mayence, abandonnée à ses propres forces, ne pourrait tenir contre les attaques répétées de l'armée combinée des puissances coalisées, dans la

crainte, sans doute, que cette ville ne tombât pas sous le pouvoir des ennemis, lors de sa retraite de cette ville, il la laissa sans vivres et sans munitions suffisantes, au point que la garnison était réduite à manger des rats, des souris et du cuir. Custines feignant, lors de sa retraite de Mayence, de vouloir sauver une partie de la garnison et de l'immense artillerie qui y était, donna l'ordre à un détachement de la garnison de partir avec de l'artillerie; mais quel temps choisit-il pour faire exécuter cette ordre? Celui où le renfort qu'attendaient les armées combinées était arrivé. Alors cet ordre n'a pu être exécuté, et la garnison et l'immense artillerie sont restées dans Mayence, et, lors de sa reddition, cette immense artillerie est devenue la proie des ennemis de la république.

Tandis que la ville de Mayence était ainsi abandonnée à ses propres forces, et que Custines, malgré la forte garnison qui y était, savait que cette ville, dépourvue des choses les plus nécessaires ne pouvait résister, il écrivait à la convention qu'il n'y avait rien à craindre sur le sort de cette ville; qu'elle se soutiendrait, et que l'armée de la Moselle ne devait aller à son secours que le 12 du présent mois d'août; tranquillement ainsi, d'un côté, sur le sort de cette ville, et paralyisant de l'autre, l'armée de la Moselle. Custines, par cette manœuvre criminelle, a obligé la garnison de Mayence à capituler le 23 juillet dernier, et a, par cette capitulation forcée, fait perdre à la république une artillerie aussi précieuse qu'immense.

"Custines, lors de sa retraite de Mayence, s'est opiniâtreté, nonobstant les représentations qui lui ont été faites, à ne vouloir pas conserver l'importante place de Guernésin; poste d'autant plus intéressant, qu'en le conservant on aurait empêché que les ennemis eussent jamais pénétré sur le territoire français par la frontière de Landau, et que sa perte devait empêcher les armées françaises de pouvoir rien entreprendre sur le Palatinat.

"Custines a annoncé, le 15 mai dernier, à l'armée du Rhin et de la Moselle, dont il était alors le général en chef, qu'il venait d'être nommé général en chef de l'armée du et des Ardennes; qu'il avait accepté ce commandement, et qu'il partirait le même soir ou le lendemain, nonobstant cette annonce, et le même jour Custines forme un plan d'attaque générale; il écrit à Chamberlain, commandant au fort Vauban, de passer le Rhin avec deux mille hommes et d'attaquer les ennemis sur l'autre rive, qui étaient au nombre de dix mille.

"Custines écrit le même jour, 15 mai, à Houchard, et lui ordonna de faire marcher toute l'armée de Moselle, pour s'emparer du Nord château fort de Courouberck, et Custines s'exprime ainsi: "Après l'expédition finie, vous vous retirerez, mon cher Houchard, dans votre position actuelle, éminemment avec vous le plus de Prussiens que vous pourrez. Ce sont des Prussiens! il ne faut pas tout leur; mais quant aux Autrichiens et aux Hessois, je vous les abandonne, faites-en chair à pâté." "Ces deux plans devaient s'exécuter le 17,

mais heureusement que Chamberlain désobéit à Custines, qui n'était plus son général, car, sans cette désobéissance, la république, d'après toutes les mesures prises par Custines, éprouvait encore évidemment un échec dans cette partie.

"Le même jour, 17 mai, Custines fait marcher trente mille hommes pour en attaquer six mille, en: vaut des lignes de la Loure; mais ces ordres sont tellement donnés, ou si mal exécutés, que les colonnes, arrivant sur l'ennemi déconcertés ou: ns ordre de bataille, sont repoussées avec beaucoup de perte, et ne peuvent se rallier qu'à une certaine distance; alors Custines parait, et, malgré la demande répétée des troupes de retourner à l'ennemi, il donne l'ordre de la retraite, et, quoiqu'il ne fût plus général de cette affaire, y reste jusqu'au 23 mai dernier, y commande toujours, et ordonne des attaques démontrées fausses et nuisibles aux intérêts de la république; et le même jour, 23 mai, l'armée du Nord, sans général, est défaite, et le camp de Farnars enlevé.

"D'après un plan entre Houchard et Guillemin, tant était préparé pour que Arlon fut attaqué le 9 juin dernier, à huit heures du matin, par les deux armées combinées. Cette attaque n'a été faite que par la colonne commandée par Delaage, et deux mille hommes commandés par Beauregard, venus de l'armée des Ardennes, parce que Custines avait donné contre-ordre à Guillemin d'exécuter ce plan, attendu qu'il ne voulait ni prendre Arlon, ni brûler ses magasins; et si la bravoure de

douze mille hommes n'eût fait enlever ce poste, il serait impossible de calculer les suites funestes qui devaient en résulter pour la république.

"Custines est si peu républicain, que, quoiqu'il affectât sans cesse, en toute occasion, de se qualifier tel, un soir, étant à souper chez lui, à Mayence, et entouré d'un grand nombre d'officiers, vers la fin de janvier dernier, en parlant du roi devant lui, dont il apprenait la mort, il dit: tout est fini; puis, gardant un morne silence, qui ne fut interrompu que par une autre exclamation: ce n'était pas mon avis, dit-il, il fallait garder le roi pour étayer et non le faire mourir. D'après un pareil propos, il ne faut plus être étonné de ces expressions de Chamberlain, dans sa lettre imprimée, datée de Caen, du 18 juin dernier, lorsqu'il y parle de Custines: Heureusement (dit Chamberlain dans cette lettre) Custines commande sur cette frontière,...., ni de celle que l'on trouve dans un écrit imprimé et intitulé: Bulletin officiel du bureau de correspondance de l'armée centrale, situé à Reims, 5 juillet. "L'assemblée centrale a arrêté qu'il sera écrit au général "Custines, pour l'inviter à rester à son poste, quand même la faction de la convention ou le pouvoir exécutif le destitueraient, en lui déclarant qu'il mérite toujours la confiance du peuple." Cette manière de s'exprimer de la part des rebelles, sur le compte de Custines, ne permet pas de douter un seul instant des motifs qui ont déterminé ce dernier dans la conduite, qu'il a tenue pendant qu'il était général.

E. le Cardinal de Bonald n'est pas en ce moment à Lyon.
21 novembre au matin.—Mgr et moi nous arrivons du séminaire de St. Irénée où nous avons dit la messe. Nous partons pour Viviers dans quelques quarts d'heure. Adieu. C'est malgré moi que je m'abstiens de rien ajouter sur notre agréable séjour à Lyon, car je n'en ai pas le temps. Mousigneur et sa suite se portent bien.
Votre très affectueux
Jos. La Rocque, Ptre.

Le Moniteur Canadien, après avoir reproduit la lettre de notre correspondant M. Courjault, sur la colonisation de Bourbonnais, rendrait peut-être service aux colonisateurs émi-grants en donnant aussi publiée à la lettre de Mgr. l'Evêque de Chicago sur le même sujet. Nous avons cru devoir mettre en évidence deux documents de sources et de but différents sur l'émigration, parce que nous accordons aux intéressés le droit d'exiger de la presse les renseignements les plus exacts que celle-ci est en état de leur fournir, et parce- qu'il leur faut bien, après tout, connaître les raisons de douter aussi bien que celles de déci-der relativement aux avantages, quels qu'ils soient, de cette émigration. Un journaliste est libre d'adhérer, s'il le veut, à une opinion et de rejeter l'autre, mais il ne saurait l'être en cette matière de soustraire à la commis-sance de ses lecteurs une partie des pièces qui les mettraient en état de juger par eux-mêmes.

On n'attribuera point à la malveillance notre désir que le sentiment individuel des éditeurs de journaux ne nuise en rien à la diffusion du pour et du contre là où les intérêts de la colonisation, ceux du pays, et le sort même de nos compatriotes émigrants, sont inévitablement en jeu. Nous ne reprochons pas au Moniteur d'avoir imprimé à dessein la lettre de Mgr. l'Evêque de Chicago; aussi croyons-nous qu'il comblera cette lacune frappante de son article. Sous un autre rapport, il peut être vrai que ce journal ne conseille point l'émigration, mais simplement qu'il la dirige; nous croyons voir cependant que la peinture toute séduisante qu'il donne des félicités du Bourbonnais est bien propre à y attirer en foule d'autres colons, ceux pour lesquels il prétend que l'abandon de leur patrie devient une nécessité. Néanmoins, l'émigration que le Moniteur dit être en quelque sorte nécessaire, indispensable, n'est pas tout à fait, selon lui, nécessaire ou indispensable. Pourquoi donc de peupler le pays sans la plus impérieuse nécessité de la faire?...

Nous sommes en possession d'une copie anglaise du discours prononcé devant l'Institut Catholique de Toronto le 12 décembre, par le R. P. T. Her. Nous tâcherons d'un procurer à nos lecteurs une traduction le plus tôt qu'il nous sera possible.

On lit dans un récent numéro du Hamilton Gazette:—
"EXACTITUDE.—L'un des plus pénibles devoirs qui nous soient imposés est d'enregistrer presque toutes les semaines des décès qui ont eu pour cause unique l'usage des boissons spiritueuses. La plupart des enquêtes tenues l'an dernier dans les Districts de Gore et de H. ont eu cette origine; et M. Wakeley, Coroner de la "Grande métropole," a reconnu la même chose relativement aux cas dont il s'est occupé. Avec quelle vérité et quelle rigueur le Livre Inspire ne fait-il pas allusion à cette peste contagieuse lorsqu'il dit: "Le vin est moqueur, le breuvage enivrant est plein de fureur."—et "Malheur à celui qui se lève dès le matin pour goûter au breuvage enivrant!"

"Voici les circonstances du décès que nous annonçons:—James Duff rencontra George Ranson, défunt, sur les 4 heures de Paprés midi, à King's Tavern, aux plaines. Tous deux cheminèrent ensemble jusqu'à la demeure de Skuce sur les hauteurs; arrivé là, le défunt avala plusieurs verres de spiritueux, puis, après une pause d'environ une heure, il reprit la direction de Hamilton où il avait son domicile. Parvenu à quelque distance de la clôture qui encadre la propriété de Sir Allan MacNab, Ranson tomba à la renverse et fut transporté à sa demeure dans un état d'insensibilité. On lui procura de suite l'assistance d'un médecin, mais inutilement, et il expira le même soir sur les dix heures. Une enquête fut tenue le lendemain au matin sur le cadavre, par le coroner H. B. Bu'ell, écar., et donna lieu à un verdict en ces termes:—"Le défunt a perdu la vie par suite d'une congestion cérébrale causée par l'intempérance."—Ce malheureux laisse une femme et trois enfants."

Dans plusieurs paroisses du comté de Terrebonne, des requêtes énergiques ont été rétablies. L'intempérance y est de fait totalement abolie. A St. Martin seulement, 800 signatures ont réclamé dans ce but; on en compte 325 pour St. Henry 200 pour St. Vincent de Paul, et nous apprenons qu'à Terrebonne l'opinion a été presque unanime en faveur de la proscription des liqueurs fortes par la suppression des auberges.

La Ville de Troy.
Troy est une ville située sur un terrain fertile, au confluent de l'udson et de Mohawk, dans l'Albany, à 200 milles (66 lieues) de New-York, et dans les limites de l'Etat de ce nom.
Il y a à peine soixante ans, en 1790, que

le territoire fertile où fleurit maintenant la ville de Troy, n'était habité que par trois fermiers hollandais. Une grande étendue de terre avait été cédée originellement au hollandais van der Heyden moyennant une rente annuelle de trois boisseaux et trois picotins (1) de froment, et quatre poules grasses. Bientôt quelques familles aventurières viennent s'y fixer. C'est un hameau populeux qui se voit agrandir de jour en jour. Déjà c'est un bourg de 4,000 habitants. Pendant que plusieurs pays de l'ancien continent sont en butte au carnage et à l'oppression, Troy reçoit dans son enceinte des citoyens de toutes les parties du monde: Anglais, Français, Hollandais, Allemands; tous y trouvent un asile sûr. Les prairies, les jardins et tout l'ancien domaine de la ferme hollandaise sont changés en un gros bourg de plusieurs milliers d'habitants. En 1816, Troy se voit élevée au rang de ville. L'agriculture, le commerce, l'industrie, tout y fleurit. Les deux nouveaux canaux d'Erivet, de Champlain, ainsi que deux rivières, ouvrent aux habitants industriels une communication facile avec toutes les villes commerçantes. Et voilà Troy, avec 25,000 habitants, marchant à pas pressés vers une grande prospérité matérielle. Mais le catholicisme n'en était, même en 1840, qu'à son début. Presque sans prêtres, sans autels, le peuple catholique était, sous le point de vue religieux, dans un état pitoyable.

C'est sur ce vaste champ, où 2,000 catholiques étaient sans pasteur, qu'un homme vraiment apostolique, le R. P. Havermon, missionnaire, vint déployer son zèle. Il y fut reçu avec allégresse. Les choses qu'il entreprend ont un heureux succès. Une église de bois dont lui suffire d'abord. Mais bientôt, grâce à l'activité et aux soins assidus du pasteur, deux églises, une chapelle, deux maisons d'azile pour les orphelins, un hôpital, une école spéciale fréquentée par 60 élèves, une école paroissiale de 300 filles, le tout dirigé par des Sœurs de Charité, un pensionnat confié à huit frères des Ecoles Chrétiennes, une école gratuite où 308 élèves reçoivent l'instruction, tels sont les fruits visibles de son active persévérance et de sa charité. Tout cela, il l'effitue sans grands secours humains, sans ressources spéciales, en face même de plusieurs sectes hostiles et opulentes. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou des vertus du missionnaire, rehaussés par une simplicité toute évangélique, ou de la grandeur des faits qu'il accomplit.

Aujourd'hui, la population de Troy s'élève à 30,000 habitants, dont 11,000 sont catholiques. On y trouve, intra muros, vingt-sept églises pour les différentes sectes, et trois catholiques: l'église de Saint-Pierre, desservie par des prêtres séculiers; l'église de Saint-Joseph et de Saint-Alary's church. M. Havermon bâtit cette demeure en 1842; elle a une crypte ou chapelle souterraine pour les catholiques français. C'est à la direction de cette cure que M. Havermon a été constamment attaché depuis quelques années. Après qu'il eut achevé l'église de Saint-Joseph, il la céda aux RR. PP. Jésuites en 1848. En outre, il acheta en 1845 aux méthodistes, une église qu'il convertit en église catholique, et la donna à son auguste prélat, Mgr Macloskey, évêque d'Albany. Mais le zèle de l'honnête missionnaire va plus loin encore. Les limites de sa paroisse comprennent une étendue de trente milles. Il voit avec peine des centaines de fidèles qui ne peuvent de tous les points venir assister aux offices divins et participer aux bienfaits de la religion; cependant, il s'efforce de réaliser les moyens d'entreprendre de nouvelles fondations. Sans doute, il faut du moins l'espérer, le succès ne trahira pas ses louables intentions.

Le chiffre de la population canadienne de Troy est déjà considérable et ceux de nos compatriotes qui y séjournent ont, à titre de Canadiens, un renom justement acquis de capacité industrielle et de probité, sont dans le commerce soit dans les arts d'utilité et d'agrément qu'il y professent à leur grand avantage.

(1) Petite mesure servant à contenir la portion d'avoine que l'on donne aux chevaux.

Etude du Droit.
Nous reproduisons de la Minerve l'écart suivant de M. le professeur Bihand sur le premier exercice public de son école de droit au Collège Ste. Marie de Montréal:—

12 décembre 1851.
A un repétitorium solennel qui a eu lieu dans cet établissement jeudi dernier, ont répondu de manière à intéresser l'assistance. M. Eugène Brunau, sur l'histoire du droit romain. Examineur, l'hon. L. H. LaFontaine.

M. Wilfred Marchand, sur l'histoire du droit français. M. le juge Brunau.
M. Adolphe Glackmeyer, sur l'injure et la restitution. Le R.év. P. Recteur.
Et M. Ovide Richer, sur les obligations et les contrats. M. Cartier.
Mgr. l'Evêque de Montréal, le R. P. Martin et M. Cartier en particulier, étaient présents comme composant avec l'hon. A. N. Morin et M. C. S. Cherrier, le conseil préparé à notre chaire.
M. le Surintendant de l'éducation nous favorisait aussi de sa présence, ainsi que plusieurs membres du clergé et du barreau.
M. le Juge Mondelet a bien voulu nous faire connaître le regret qu'il avait d'être obligé de séjurer tout le jour et nous témoigner par là l'intérêt qu'il prend à l'éducation professionnelle.
Nous avons à remercier messieurs les étudiants en droit de s'être rendus en nombre à l'exercice,

Sa Grandeur, et M. Cartier, ont daignés adresser aux élèves de bien élogieuses paroles, de ces paroles qui caressent l'émulation.
On verra sous peu de mois l'histoire du droit en Canada, la méthodologie du droit canadien et l'élaboration et l'explication de la coutume de Paris qui est proprement, comme le juge Sewell et M. Lafontaine ont déjà eu occasion de le remarquer, la loi commune de notre pays.
BIBAUD.
Professeur, C. S. M.

Voici l'allocution que nous voulions faire pour l'occasion et qu'un peu de préoccupation pour les détails de l'examen, nous a forcés d'abréger beaucoup:—

Monsieur et Messieurs,
Depuis sept ou huit mois que j'ai entrepris ce cours avec l'assentiment de quelques-uns de mes anciens dans la profession désireux de me favoriser, les élèves ont vu les premiers rudiments de l'histoire du droit, la terminologie et la méthodologie du droit, les principes de cette haute science en fait d'injure et de restitution, et, à peu près, les trois premières parties des obligations et des contrats.

Assurément, tant de matières ne sauraient faire le sujet d'un examen qui doit aussi peu se prolonger que celui-ci, car ce n'est pas l'intention de mon R.P. le recteur de ce bel établissement non plus la mienne, d'imposer une attention fatigante. On a donc dû faire un choix. Nous avons pu retrancher sans inconvénient quelques titres, qui ne sont et ne peuvent être qu'une sèche nomenclature. Il faudrait peut-être ne pas en dire autant de la méthodologie du droit; mais nous ne l'avons traitée à vrai dire dès le commencement que pour sauver l'ordre du cours, car les élèves ne pourront être en possession d'une classification complète des lois, que lorsque nous arriverons à notre législation particulière; or, nous avons dû suivre invariablement une route dans laquelle l'on chemine toujours sans inconvénient dans toutes les études comme en logique, nous avons dû descendre sans cesse du général au particulier; en d'autres termes, il nous a fallu traiter ce qui est le droit ici et dans tous les pays qui possèdent une législation, avant de traiter du droit municipal de notre pays. J'entends le droit municipal dans sa plus grande étendue, le jus reipublice, le jus provincie, le jus civitatis du peuple romain, par opposition au jus gentium de la même nation, la maîtresse nourricière de toutes les autres en fait de législation.

L'histoire du droit, les principes admis partout en fait d'injure et de restitution, et la première partie des obligations, feront donc le sujet de cet examen autant que le temps le permettra et à la discrétion du président.

Il m'appartient maintenant d'appeler l'attention de l'assistance sur le mérite de ces messieurs aspirants à la profession. Lorsqu'une fois l'on a laissé le collège, quoique bien appréciés, les jours de collège soient les plus beaux de notre vie, il nous en coûte pour venir nous replacer sur ces bancs que nous avons fréquentés durant des années qui nous ont semblé si lentement s'écouler. Eh bien, quoique tout se passe ordinairement dans ce cours sur le pied d'une parfaite égalité, ce sacrifice, il l'ont fait du moins aujourd'hui. Leur conduite mérite donc les plus grands éloges. Et ces éloges si bien mérités, ils ne se sont pas fait attendre. Messieurs, l'empressement de tant de personnages éminents de notre belle cité à venir vous entendre, a bien, ce me semble, son éloquent langage. Que dis-je? il me semble, leur seule présence ici, n'hésitions pas à le dire, vous en dit autant que la plus éloquente harangue qui pourrait vous être adressée.

Ce n'est un doux plaisir de vous prier de la part de Mousigneur, président, de vouloir bien demeurer assis quand vous aurez la bonté de répondre. C'est chez Sa Seigneurie un gracieux que j'accepte, et que vous accepterez avec une gratitude que je ne puis rendre: les expressions me manquent pour la lui exprimer de votre part. Souvenez-vous seulement mes chers compagnons d'étude, que ce n'est pas trop de vos cours et du bien pour chérir le prélat canadien qui vient ici rehausser la gloire, mettre en sûreté l'honneur de notre profession, profession si illustre qu'elle confierait en France la noblesse, et qu'elle donnerait ici la même distinction si les canadiens n'étaient pas tous également nobles, et si plusieurs causes, entre autres l'envie, n'avaient pas contribué à diminuer son importance.

Monsieur, acceptez encore le vœu que je fais pour l'union intime du clergé et du barreau canadien, moi le plus jeune des avocats, la dernière né de la profession. Je ne serai pas désavoué. J'en appelle aux deux illustres personnages à votre droite, j'en appelle à M. Cartier, avocat solide par excellence, j'en appelle à M. le trésorier, j'en appelle à tous ceux qui invités à se trouver à cette fête, en ont été empêchés par les travaux des termes ou par les élections. Que les deux robes n'en fussent plus qu'une, que tous les hommes d'éclaire se tiennent par la main, que tous les pouvoirs sociaux ne forment plus qu'une seule force sociale, dans ces jours mauvais. De la Pologne au Portugal, il n'y a pas une société qui puisse dire: je suis solide sur mes fondements; un seul fondement qui puisse dire: je suis solide sur moi-même. Qui oserait lire que le contre-coup ne nous atteindra pas? Qui ne voit les partis onagants ici comme de là l'Atlantique? Que ceux qui, autrefois, ont combattu mais, se réunissent, car voilà justement s'assombrir l'horizon du Canada; la patrie demande une cordiale union pour le jour de ses plus grandes infortunes. L'effroi sera tel alors, que nous appellerons nos plus mortels ennemis, et que nous nous repentirons

de n'avoir pas appelé du nom d'amis nos meilleurs frères.
Ne pouvant reproduire les paroles remarquables de M. Cartier, parce qu'elles contiennent une allusion à nous, nous les retenons dans notre mémoire, et nous nous exprimons de moins de lui témoigner notre reconnaissance de ce qu'il a bien voulu signaler "le débit brillant" des élèves.
L'hon. D. B. Viger a aussi daigné nous faire part du regret qu'il avait de n'avoir pu assister à notre fête.

Bazar de la Société de St. Vincent de Paul.

Les sous-signés, nommés pour composer le comité de régie du bazar de la société de St. Vincent de Paul de Montréal, heureux du succès qui a couronné leurs humbles efforts, croient manquer à leur principal devoir, s'ils ne s'empressaient d'offrir, tant en leur propre nom qu'en celui de différentes conférences qu'ils ont l'honneur de représenter, l'hommage de leurs plus vifs et de leurs plus sincères remerciements à Madame la Maîtresse qui a si gracieusement répondu à l'appel qui lui a été fait d'honorer le bazar de son patronage et de sa présence, ainsi qu'aux Dames directrices qui, pour air si dire, se sont efforcées de rivaliser entre elles, et à toutes les Dames et Demeiselles qui leur ont prêté leur bienveillante coopération, tant pour la générosité de leurs dons et l'élégance de leurs magnifiques ouvrages, que pour l'habileté qu'elles ont déployée dans la disposition de tous les détails du bazar. Ils ont en même temps le plaisir de les féliciter sur la magnifique et heureux résultat qu'a produit leur zèle infatigable en leur donnant la consolation et l'agrément d'offrir à la société une somme de près de \$200, résultat qu'ont produit en cinq jours le beau dévouement de nos aimables concitoyennes et la noble libéralité de nos charitables citoyens et du public canadien en général, envers lequel ils ne cessent d'être reconnaissants: aux membres de l'Institut Catholique de cette ville, aussi, est dû un juste tribut de reconnaissance pour leur générosité en mettant leur chambre de réunion à la disposition du comité du bazar et pour avoir fourni les lumières gratis.
Ils offrent en même temps leurs sincères remerciements à tous les propriétaires et éditeurs de journaux qui ont donné place à leurs avis et dans leurs colonnes et qui ont bien voulu attirer l'attention du public par leurs marques éditoriales; à tous aussi, ils ont en la douce conviction, est assurée d'avance la gratitude des pauvres que la société tâche de soulager et dans l'intérêt desquels tous ces sacrifices ont été faits et dont les sous-signés s'honorent d'être conjointement avec tous leurs confrères les très-humbles serviteurs, sous les auspices du Grand Saint-Vincent de Paul.

HUBERT PARÉ,
NARCISSE VALOIS,
DR. D'ESCHAMBAULT,
FD. FERREX,
ALF. LA ROCQUE,
L. BEAUDRY,
Montréal, 22 décembre 1851.
Les journaux de Montréal sont priés de reproduire ces remerciements.

ANNONCES.

APPAREIL MECANIQUE

SCIER LE BOIS.
LES Sous-signés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie, informant respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions, qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPECE D'OUVRAGES dont on voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils comptent satisfaire aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitant les Entrepreneurs et autres intéressés à venir en examiner les échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, RUE CHRISTOPHE, (près la Maison de Providence), No. 3.
EDOUARD FÉPIN,
JOSEPH CHRISTIN.
Montréal, 16 décembre 1851.

UN vente à la Librairie des Sous-signés: les deux 6ms 1 et troisième volumes de Documentary History of the State of New-York.
E. B. O'CALLAGHAN M. D.
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, 16 décembre 1851.

HISTOIRE Religieuse, Politique et Littéraire de la COMPAGNIE DE JÉSUS, composée sur des documents inédits et authentiques par J. CRÉTEAU JOLY. Ouvrage orné de PORTRAITS.
6 beaux Volumes in-12 pour QUINZE CHELINS.
En vente chez
E. R. FABRE ET CIE.
Montréal, 9 décembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Eco U l'Institut dans la paroisse de BLAINVILLE. Pou les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre. Curé.
Blainville, 1 septembre 1851.

NOTES.
TOUTES informations relatives à la disparition d'un individu, âgé de trente six ans, complètement vêtu d'étoffe de pays, portant une montre et supposé noyé près de Longueuil, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, seront reçues avec reconnaissance par Monsieur le Curé de Sorel.
28 Nov., 1851.

CHARBON.
LA NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ de Montréal aura, durant cet hiver,
A VENDRE:
CHARBON de première qualité, en gros morceaux pour Grilles;
— AUSSI —
CHARBON pour Forgerons de première et seconde qualité.
Bureau de la Nouvelle Compagnie du Gaz, }
Rue Gabriel, Griffintown. }

COKE.
LA NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ de Montréal, durant cet hiver, DELIVRERA SON COKE, (convenable pour Poêles et Grilles) dans aucun endroit dans les limites de la cité, à
25 chelins par Chaldron.
DES ORDRES ECRITS pourront être laissés au bureau de Poste ou dans la BOITE de la Compagnie du Gaz, au Medical Hall, Grande Rue St. Jacques.
Bureau de la Nouvelle Compagnie du Gaz, }
Rue Gabriel, Griffintown. }

CALENDRIER
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL
A vendre chez
E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, 28 novembre 1851.

Nouvelles Gravures Françaises
Le sousigné vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et non coloriée, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées.
J. M. LAMOTHE.
Montréal, 7 novembre 1851.

LACOSTE ET LATOUR,
NOTAIRES
Et Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada.
Etude: Grande rue St-Jacques, côté Est, vis à vis l'ancien Hôtel Têtu et la Bibliothèque de l'Association des Marchands.
Montréal, 18 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.
A VENDRE:
Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Laurent (près de l'entrée), No. 9.
J. B. LABELLE.
Montréal, 31 octobre 1851.

AVIS.
N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'Édité.

LOUIS RICARD,
AVOCAT:
RUE ST. VINCENT, NO. 5.
Porte voisine de M. Louis Ferrault.
Montréal, le 17 octobre 1851.

AVIS.
UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.
S'adresser à ce bureau.
Montréal, 9 septembre 1851.

SAMUEL R. WARREN.
No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

AMMONIUMS, ORGUES, SERAPHINS,
ÉLÉPHONS PORTÉ-PIANOS.
FABRIQUE D'ORGUE DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR ÉGLISES ET SALONS.
LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments de genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.
Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Établissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.
Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'AMMONIUM et le ÉLÉPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les FORTE-PIANOS, et coûtent très-peu.
N. B.—On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations en achète de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR ÉGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'on voit, lorsque la vérité s'en fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte.—ce n'est sans aucun rapport un travail à désirer que celui de repousser et de faire un objet passable d'une construction faite que l'on décore de nom d'GUOR.
Montréal, 4 septembre 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of ship departures from Liverpool, listing ship names, destinations, and dates.

JOSEPH E. DORVAL

Advertisement for Joseph E. Dorval, Maître-Menuisier, located at 133 rue St. André.

NON RESPONSABLES DE DETTES

Legal notice regarding non-responsibility for debts, signed by Jean Baptiste Devyau.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLE

Notice for school commissioners regarding book purchases and prices.

ACADEMIE DE ST. ANDRE D'ARSENTEUIL

Notice for the Académie de St. André d'Arsenteuil, located in the District of Montreal.

ST. ANDRE D'ARSENTEUIL

Notice for the Académie de St. André d'Arsenteuil, District of Montreal, Canada-Est.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

REGLES

Rules for the Académie de St. André d'Arsenteuil, detailing student requirements.

ON DEMANDE TROIS MAITRES-D'ECOLE

Notice for three schoolmasters, mentioning French and English proficiency.

AUX INSTITUTEURS

Notice for schoolmasters, mentioning French and English proficiency.

PEINTURES, MOILES, ETC.

Notice for paintings, models, etc., mentioning various art supplies.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

COLLEGE JOUETTE

Notice for Collège Jouette, detailing the curriculum and subjects.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

AVIS

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

LIVRES NOUVEAUX

Notice for new books, mentioning various titles and authors.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

ATTENTION

Notice regarding a book or publication, mentioning the author J.M. Lamotte.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Notice for a bookstore and bookbinding shop, mentioning various services.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE

Notice for Sources de Providence, mentioning mineral water and health benefits.

SOURCES DE PROVIDENCE